



# Et moi...

Prof de langue  
vivante régionale



Statuts



Réforme du  
collège



Horaires



Programmes



## Rentrée 2015 : nouveaux statuts

### Les obligations d'enseignement ne sont pas modifiées

Elles restent de 18 h pour un certifié et 15 h pour un agrégé (+1h supplémentaire qui peut être imposée).

### Les compléments de service sont mieux pris en compte

Désormais tout service sur deux communes ou trois établissements donne droit à une heure d'allègement de service (y compris pour les TZR à l'année).

### Une pondération de 1,1 s'applique en REP+

Elle est plafonnée aux obligations de service de l'enseignant.

### L'IMP entre en piste

Cette indemnité pour mission particulière est destinée à indemniser une série de missions dont certaines étaient jusque-là reconnues par des décharges ou diverses indemnités et d'autres non rémunérées. Le taux simple préconisé est de 1250 €.



### CE QUE DÉFEND LE SE-UNSA

- un allègement des effectifs des classes
- des dotations permettant d'indemniser toutes les missions particulières
- le rétablissement de l'accompagnement éducatif pour tous les collèges
- une dotation spécifique, dans les DGH, fléchée LVR, garantissant leur développement



## Rentrée 2016 : réforme du collège et nouveaux programmes

Les nouveaux programmes s'appliqueront tous à la rentrée 2016.

### • Nouveaux contenus

Ils s'appuient toujours sur le CECRL et s'articulent plus fortement aux domaines du socle commun.

Le niveau de base pour valider le socle commun est le niveau A2 dans les 5 activités langagières pour la Lv1 (sans changement) et le niveau A1 pour la Lv2. La Lv2 ne faisait pas partie du socle précédent. Les contenus enseignés permettent aux élèves de travailler le niveau B1 en Lv1 et A2 en Lv2.

### • Nouvelles organisations

> La circulaire n° 2001-166 du 5 septembre 2001 et l'arrêté du 12 mai 2003 continuent à s'appliquer. Les sections bilingues de langue régionale, les dispositifs bi-langues de continuité en classe de sixième et les enseignements d'initiation et de sensibilisation en classe de sixième sont maintenus.

> Les 6<sup>èmes</sup> bilangues bénéficient d'un cadrage horaire réglementaire (6 heures Lv1+Lv2). L'apprentissage de la Lv2 est avancé en 5<sup>ème</sup> et l'horaire total de Lv2 passe ainsi de 6 heures à 7,5 heures.

> Les Enseignements pratiques interdisciplinaires sont des espaces pour développer des projets, reliant plusieurs disciplines. On y traite le programme et on y travaille les compétences du socle commun. L'EPI Langues et Cultures Européennes et Régionales est l'espace pour les LVR mais ce n'est pas le seul. Tous les EPI peuvent comporter un travail en LVR. Des marges heures/profs peuvent être utilisées pour ça. Les élèves peuvent suivre cet EPI sur 3 ans et le compléter par l'enseignement de complément LVR (5 heures sur le cycle 4).

> Un enseignement de complément en LVR de 5 heures sur le cycle 4 pour les élèves volontaires peut être proposé dans les collèges qui le souhaitent. Le SE-Unsa demande une dotation supplémentaire pour l'assurer sans prendre sur les marges heures-profs.

Grille horaire élève	6 <sup>ème</sup>		5 <sup>ème</sup>		4 <sup>ème</sup>		3 <sup>ème</sup>		Total	
	Rentrées 2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016	2015	2016
Lv1	4 h	4 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	3 h	13 h	13 h
Lv2				2,5 h	3 h	2,5 h	3 h	2,5 h	6 h	7,5 h
Total									19 h	20,5 h

Les professeurs de langues vivantes peuvent bénéficier d'heures profs en plus, selon le projet pédagogique.



# L'action du SE-Unsa

## Ce qu'a défendu et obtenu le SE-Unsa

- Des EPI et de l'AP qui concernent toutes les disciplines, garantis dans les horaires disciplines pour stabiliser les DHG et faciliter la diversification pédagogique.
- 3 h/profs en plus des heures-élèves par classe pour les groupes à effectif réduit avec priorité aux langues vivantes.
- Le retour des 4 h de Lv1 en 6<sup>ème</sup> (3 h à l'origine) et l'augmentation de 1,5 h de l'horaire de Lv2.
- Le maintien de l'existant et l'inscription des LVR dans l'arrêté «collège».
- L'obligation, pour les Recteurs, de réunir la Commission académique des langues vivantes pour établir une carte académique avant la fin de l'année 2015 promouvant la diversité linguistique.

## Ce que demande le SE-Unsa

- Des programmes et un socle commun s'articulant pleinement, pour mettre fin à la double-évaluation des élèves et promouvoir des compétences didactisées.
- Des compétences déclinées en niveaux de maîtrise progressifs avec des exemples pour préciser les niveaux attendus.
- Un DNB en phase avec les évolutions, permettant de valoriser les acquis réels de **tous** les élèves à la fin de la scolarité commune sans cacher les manques.

## En savoir plus...



- Consultez notre publication «Objectif collège 2016» sur [www.se-uns.org/spip.php?article8296](http://www.se-uns.org/spip.php?article8296)



- Rdv sur [www.se-uns.org](http://www.se-uns.org) rubrique «Collège 2016»

- Suivez-nous sur les réseaux sociaux avec la balise **#collège2016**

### MIEUX NOUS CONNAÎTRE

- Demandez votre Guide-métier (Certifié, Agrégé ou PEGC) 2015-2016 à votre section académique ou à [lycees.colleges@se-uns.org](mailto:lycees.colleges@se-uns.org)
- Abonnez-vous à notre infolettre (Certifié, Agrégé ou PEGC) sur [www.se-uns.org/spip.php?rubrique830](http://www.se-uns.org/spip.php?rubrique830)